

Portant modification de la liste des pièces à fournir lors d'une inscription/réinscription
au titre de l'année universitaire 2025-2026

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article D612-4,
- Vu les statuts d'Avignon Université,
- Vu l'élection de Monsieur Georges LINARES à la présidence d'Avignon Université en conseil d'administration du 4 décembre 2023,
- Vu l'arrêté 2025-10-DES portant définition de la liste des pièces à fournir lors d'une inscription/réinscription au titre de l'année universitaire 2025-2026
- Considérant l'ajout de la pièce « Autorisation parentale d'inscription pour les étudiants mineurs »

ARRÊTE

Article 1

Le présent arrêté a pour objet de modifier la liste des pièces à fournir lors d'une inscription/réinscription au titre de l'année universitaire 2025-2026 fixées par l'arrêté 2025-10-DES

Article 2

La liste actualisée des pièces à fournir au dossier d'inscription/réinscription en ligne pour l'année universitaire 2025-2026 est annexée au présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché de manière permanente en zone présidence et au sein de chaque composante concernée.
Il sera consultable sur le site internet de l'université dans le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » (Arrêtés relatifs aux études et à la scolarité).
Il sera transmis à Monsieur le Recteur de Région Académique, Chancelier des Universités.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 17 juin 2025

Le Président d'Avignon Université,

Georges LINARES



Pièce jointe : liste des pièces justificatives.

PIECES JUSTIFICATIVES	PREMIERE INSCRIPTION AU	REINSCRIPTION AU
Fiche d'acceptation Parcoursup (L1 uniquement)	X	X (L1 en réorientation)
Courrier d'acceptation Monmaster (M1 uniquement)		X (M1 non redoublant)
Pièce d'identité : - Etudiant de nationalité française : carte nationale d'identité - Etudiant de nationalité européenne : passeport - Etudiant de nationalité hors Espace Economique Européen : visa ou titre de séjour étudiant en cours de validité	X	X (uniquement pour les étudiants de nationalité hors EEE)
Attestation d'acquittement de la CVEC (Ou attestation d'exonération pour les étudiants boursiers) Attention : les étudiants inscrits sous le régime de la formation continue, les étudiants en contrat de professionnalisation ne sont pas concernés.	X	X
Diplômes et/ou relevé de notes - Neo-bachelier : relevé de notes du baccalauréat - Etudiant déjà inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur : relevé de notes du baccalauréat et de tous les diplômes obtenus - Pour les diplômes étrangers : fournir une traduction du diplôme effectuée par un traducteur assermenté.	X	X Récapitulatif des résultats en conformité avec le procès-verbal signé par le président du jury relatif à la dernière année préparée à Avignon Université
Photo d'identité	X	
Attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (uniquement pour les étudiants de moins de 25ans de nationalité française). Ou attestation provisoire délivrée par le centre du service national organisateur si convocation pas encore reçue). Pour les étudiants de moins de 18 ans : fournir l' attestation de recensement.	X	
Certificat médical (uniquement pour les étudiants qui s'inscrivent en licence STAPS) faisant apparaître la non contre-indication de la pratique multi-sports.	X	X
Avis de notification d'attribution de bourse 2025-2026 (uniquement pour les étudiants boursiers)	X	X

Autorisation parentale d'inscription pour les étudiants mineurs	X	X
Certificat scolarité autre établissement Si inscription simultanée dans un autre établissement.	X	X
Décision VAPP (validation des acquis personnels et professionnels) si concerné.	X	X
Attestation d'assurance scolaire universitaire Attestation d'assurance scolaire universitaire qui couvre la responsabilité civile pour l'année universitaire.	X	X
Transfert de dossier universitaire Pour les étudiants déjà inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.	X	
Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation si concerné.	X	X
Attestation de régime d'inscription Pour les étudiants qui ne s'inscrivent pas sous le régime de la formation initiale : Attestation de régime d'inscription transmise par le service de la Formation Tout au Long de la Vie (hors diplôme FTLV) Contact : 04.32.74.32.27 Sec-reprise-etudes@univ-avignon.fr	X	X
Avis favorable de demande de césure si concerné.	X	X
Règlement En cas d'exonération des droits d'inscription par la commission d'exonération, fournir la notification de décision favorable.	X	X

Pièces complémentaires à fournir par les étudiants extra-communautaires non assujettis aux droits différenciés :

Situation	Pièces justificatives
Ressortissant de l'un des états membres de l'Union Européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE) (cf. liste ci-dessous)	Carte d'identité, passeport
Ressortissant du Québec	Passeport canadien valide + carte d'assurance maladie québécoise.
Etudiant rattaché à un citoyen de l'UE, l'EEE ou la Suisse	Titre de séjour portant la mention : "carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'UE, l'EEE ou la Suisse"
Bénéficiaire du statut de réfugié	Titre de séjour portant la mention "réfugié"
Etudiant dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie du statut de réfugié	Titre de séjour portant la mention "réfugié" + preuve de la filiation (extrait d'acte d'état civil ou livret de famille avec traduction assermenté si besoin)
Bénéficiaire de la protection subsidiaire	Titre de séjour portant la mention "protection subsidiaire"
Etudiant dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de la protection subsidiaire	Titre de séjour portant la mention "protection subsidiaire" + preuve de la filiation (extrait d'acte d'état civil ou livret de famille avec traduction assermenté si besoin)
Résident Français	Carte de résident
Etudiants rattachés à un foyer fiscal en France depuis au moins 2 ans au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire d'inscription	3 avis d'imposition ou ASDIR (avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu) du foyer auquel est rattaché l'étudiant (avec une adresse en France) + copie d'une déclaration des revenus sur laquelle l'état civil de la personne rattachée doit être mentionnée
Etudiant ayant son propre foyer fiscal en France depuis au moins 2 ans au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire d'inscription	3 avis d'imposition ou ASDIR (avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu)
Etudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français depuis 2018/2019 sans interruption	Certificats de scolarité ou relevés de notes ou fiche de transfert validée par l'université de départ

Etudiants boursiers du gouvernement français ou bénéficiant d'une bourse ambassade.	Attestation de bourse
Etudiants bénéficiant d'une exonération accordée par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE)	Justificatif du (MEAE)

** Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède + Suisse, Monaco, Andorre.*